



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Date de convocation :

13/12/2018

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints** Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Claudie SERRE (à Claude AYMERICH), Denis OLIVE (à Patrice RIU), Géraldine MIR (à Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Céline SALGUERO (à Raphaël LOPEZ), pour voter en leur nom.

Étaient absents : Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/82 : PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE D'ILLE SUR TET, AU LIEU-DIT « LES ESTAGNOLS » PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ ÉLÉMENTS.

Monsieur le Maire présente le projet porté par la société ÉLÉMENTS, de création d'une centrale photovoltaïque, sur les communes d'Ille Sur Tet et de Néfiach, au lieu-dit "les Estagnols".

CONSIDÉRANT que le projet de centrale photovoltaïque nécessite un zonage compatible dans la perspective de son autorisation,

CONSIDÉRANT que le soutien donné par ce projet aux objectifs de transition énergétique fixé par le gouvernement,

CONSIDÉRANT les faibles impacts environnementaux engagés par ce projet et les retombées financières pour la commune et les propriétaires.

CONSIDÉRANT les délibérations favorables du Conseil Municipal de Néfiach en date du 23 Avril 2018, puis du 22 novembre 2018.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

S'ENGAGE, si les résultats des études faisabilité s'avèrent positifs, à procéder à une mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur avec le projet photovoltaïque, au frais du porteur de projet.

DEMANDE à la société ÉLÉMENTS de s'engager à tenir le Conseil Municipal régulièrement informé de l'avancée des études.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 20 décembre 2018



Le Maire,

William BURGHOFFER